

département des Travaux publics) doivent être sujets anglais et être âgés de dix-huit ans et de vingt-deux ans au plus.

Après avoir subi un examen de concours, un candidat admis est nommé apprenti dessinateurs (cadet draughtsman). Le candidat admis fait d'abord un stage et ses appointements, au début, sont de £75 par année, et ils augmentent par faibles montants de £15 jusqu'à £150, par année.

Au temps indiqué, l'apprenti dessinateur peut se présenter aux examens pour devenir sous-ingénieur cadet. Les examens comprennent les mathématiques (y compris la trigonométrie plane et sphérique, le calcul, la géométrie analytique, l'algèbre, la statique, la dynamique et l'astronomie), la mécanique appliquée, les matériaux de construction, la construction de machines, des ouvrages hydrauliques, des chemins de fer, les travaux de plomberie hygiénique (deux quelconques de ces sciences), la physique, l'arpentage, le dessin et la préparation des plans.

Le candidat qui réussit est nommé sous-ingénieur cadet et reçoit tout d'abord des appointements de £175 par année.

Les candidats (autres que les apprentis dessinateurs) qui sollicitent l'emploi de sous-ingénieurs cadets doivent avoir obtenu le degré de B.E. ou de M.E. de l'université de Sydney ou un diplôme d'ingénieur civil de quelque université autorisée ou d'une école de génie civil, et ils doivent aussi exhiber un certificat d'un homme de profession comme attestant qu'il a fait des travaux sur le terrain et dans le bureau pendant au moins 9 mois. Ces candidats sont aussi tenus de subir un examen de concours concernant l'emploi des instruments, le dessin et la préparation des plans, et la rédaction des rapports relatifs à ces travaux.

Du rang de sous-ingénieur cadet on s'élève graduellement, grâce aux examens et aux emplois vacants, au rang de sous-ingénieur de 3e, 2e et 1re classe, puis à celui d'ingénieur divisionnaire et de premier sous-ingénieur des départements des chemins de fer, ponts et chaussées, aqueducs et travaux de drainage, respectivement, et enfin au rang d'ingénieur en chef des travaux de chemins de fer et de tramways, et d'ingénieur en chef des travaux hydrauliques, d'approvisionnement d'eau et de drainage.

Le tableau suivant indique le maximum et le minimum des traitements attachés aux classes ci-dessus mentionnées :

	De	A
Apprenti dessinateur.. . . .	£ 75	£ 150
Sous-ingénieur cadet.. . . .	175	230
Sous-ingénieur de 3e classe.. . . .	230	300
Sous-ingénieur de 2e classe.. . . .	300	400
Sous-ingénieur de 1re classe.. . . .	400	500
Ingénieur divisionnaire.. . . .	510	600
Premier sous-ingénieur.. . . .	630	850
Ingénieur en chef.. . . .	825	1,000

#### CONGE.

Le règlement permet d'accorder à tous les fonctionnaires du département un congé de 18 jours ouvrables au cours de chaque année. Aussi, de courtes permissions pour des raisons spéciales, de pas plus de trois jours consécutifs, toute prolongation d'un congé spécial au-dessus de 3 jours devant être retranché du congé de l'année suivante ou du congé différé.

#### FRAIS DE DEPLACEMENT.

Le département accorde, à titre de frais d'entretien comme dépenses de voyage de 10s. à 17s.

6d. par jour, selon le traitement de l'ingénieur ou du fonctionnaire, et il paie, de plus, tous les frais de transport.

Des allocations de subsistance jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du traitement sont accordées aux ingénieurs qui résident dans des parties éloignées du pays.

Le département semble n'avoir aucun système de pensions de retraite, mais il y a dans toute l'administration un système d'assurance obligatoire, moyennant le paiement des primes régulières et comportant des polices dont le chiffre est proportionné au traitement du fonctionnaire. Dans des cas exceptionnels, il est permis au fonctionnaire de ne pas s'assurer et dans ces cas-là, on retranche de son traitement une somme qui s'accumule avec l'intérêt composé. Lorsqu'il prend sa retraite ou meurt, la somme est remise au fonctionnaire ou à ses héritiers.

Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être abusé de votre patience en lisant ces extraits, mais ceux-ci me semblent importants car ils démontrent quelle haute estime on a pour les services des ingénieurs dans d'autres parties de l'empire. Il devient de plus en plus évident que le Gouvernement du Canada, ou tout autre gouvernement ne peut pas s'attendre à obtenir les services d'hommes habiles à moins de les rétribuer généreusement. Il y a quelques jours, nous en avons eu une preuve frappante par la perte du sous-ministre du département des Chemins de fer et des Canaux qui occupe ce poste depuis sept à huit ans et qui touchait \$8,000 par année, somme qui paraissait énorme aux yeux du public. Cependant une société privée a cru qu'il méritait de recevoir \$25,000 par année et il a à bon droit décidé d'unir son sort à celui de cette compagnie. Tant que des compagnies et des particuliers pourront vous enlever vos meilleurs fonctionnaires, ou engager les jeunes gens de ce pays à se mettre à leur service, le département du génie au Canada demeurera dans l'état peu satisfaisant où il se trouve.

Je désire répéter ce que je disais en commençant: je ne dénigre pas nos fonctionnaires, car je crois que, tout bien pesé, ils forment un groupe d'hommes remarquables. La seule chose étonnante, c'est que vous ayez un aussi bon personnel. Mais rendez le service public plus attrayant et, lorsque vous vous serez entourés d'hommes plus habiles, vous l'aurez rendu plus efficace et vous ferez des économies. De meilleurs fonctionnaires surveilleront l'emploi des deniers publics, ils travailleront mieux et leurs efforts produiront de meilleurs résultats que ceux auxquels vous pouvez vous attendre dans les circonstances actuelles.

Je ne voulais pas parler aussi longtemps, mais je m'intéresse vivement à ce sujet et j'ai cru devoir le signaler à la députation et au ministère. Je connais des fonctionnaires qui désiraient sortir de l'administration il n'y a pas longtemps, à cause de leur âge avancé, mais qui, dans leur propre intérêt et dans celui de leur famille, n'ont pas pu abandonner leur travail. Ils